

COMMUNE DE NEUBOIS 67220

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2021 à 20 H 00 A LA SALLE POLYVALENTE**

Sous la présidence de Mme UHLERICH Marie Odile, Maire

Etaient présents :

Mmes, Mrs DIGEL Fabien, BLAS Jean-Luc, BLUNTZER Sylvie, MARTIN Joël, KAETZEL Michel, BENOIT Sandrine, ALISON Frédérique, MERTZ Anne, GROSSIORD Evelyne, MOSSER Geoffroy, THIRION Romuald.

Absents excusés :

Mme MARCOT Estelle qui donne procuration à BLAS Jean-Luc,
M. COLLIN Jean-Marc qui donne procuration à DIGEL Fabien,
M. WIRTH Benoît qui donne procuration à Mme le Maire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 16.07.2021
- 2) Club House, charges locatives des locations à titre gratuit
- 3) Maison des Associations : convention de mise à disposition
- 4) Association Foncière Urbaine Autorisée - lieudit Oberwolfsgrub - acquisition des délaissés.
- 5) Amortissement des études de projets, des fonds de concours
- 6) Autorisation de vente des biens vacants sans maître
- 7) Personnel communal : Remplacement d'un agent en cas d'absence
- 8) Divers

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 16.07.2021

Le procès-verbal ne soulève aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2) Club House, charges locatives des locations à titre gratuit

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, la délibération du 4 décembre 2020 est complétée comme suit :

La consommation d'électricité sera facturée aux locations à titre gratuit pour un montant de 0.20 € /par kwh. Elle ne concerne pas les activités des associations en semaine.

Adopté à l'unanimité

3) Maison des Associations : convention de mise à disposition

Suite à l'information communiquée lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 juillet dernier et à l'avis favorable émis par les conseillers municipaux, une rencontre avec l'Association Mycelium a permis de clarifier les conditions de location.

Mme le Maire propose :

- de fixer le montant du loyer mensuel à 500 € auquel se rajoute une somme forfaitaire de 100 € pour les charges,
- d'autoriser le Maire à signer une convention à titre précaire pour la location des deux salles du haut de la Maison des Associations à l'Association Mycelium ayant son siège à Dieffenbach-au-Val à compter du 1^{er} septembre 2021.

Les responsables de l'association assureront le nettoyage des locaux loués, l'agent d'entretien communal assurera une fois par semaine le ménage dans les parties communes.

Mme le Maire a demandé aux trois praticiennes de stationner leur voiture sur le parking de la salle St-Materne.

Un courrier sera adressé à l'ensemble des associations locales pour les informer de cette occupation. Elles pourront, pour leurs activités durant la semaine, utiliser à titre gratuit (comme par le passé) les locaux de la salle St-Materne.

M. DIGEL considère que cette offre de soins est un plus pour le village et valorise le bâtiment. Il précise que l'information sera diffusée sur internet et dans le prochain bulletin communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions de Mme le Maire.

4) Association Foncière Urbaine Autorisée - lieudit Oberwolfsgrub- acquisition des délaissés

Pour compléter la délibération du 16 juillet dernier, le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Mme le Maire,

- accepte que la Commune se porte acquéreur des parcelles qui pourraient être délaissées conformément à l'article L 322-5 du Code de l'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité

5) Amortissement des études de projets, des fonds de concours

Les fonds de concours versés entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes membres, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipement, peuvent correspondre à des subventions d'équipement et doivent être retracés en investissement et amortis. Il en va de même pour les études non suivies de réalisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe les durées d'amortissement comme suit :

- 2017 INC 001 Etude pour la construction d'une école intercommunale 4 ans
- 2017 INC 002 Mise en souterrain du réseau Orange rue des Primevères 4 ans
- 2021 INC 003 Participation Fibre 4 ans

Adopté à l'unanimité

6) Autorisation de vente des biens vacants sans maître

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que grâce à la procédure de biens vacants sans maître mise en œuvre dans le périmètre de l'ASA du Frankenberg, la Commune a pu récupérer des parcelles dont la valeur a été estimée par le CRFP (Centre Régional de la Propriété Forestière).

La Commune s'était engagée à les vendre aux propriétaires riverains que le souhaitent. Plusieurs transactions ont déjà été réalisées.

Il reste à finaliser les ventes suivantes :

SECTION	PARCELLE	SUPERFICIE en ares	PRIX	ACQUEREURS
6	28	7.13	320.85 €	BALLOT EMMANUEL
7	48	13.5	540.00 €	BENOIT HUBERT
9	61	3.43	120.05 €	HEYBERGER LUC
9	63	7.36	257.60 €	HEYBERGER LUC
9	66	9.27	324.45 €	HEYBERGER LUC
9	85	26.39	1 187.55 €	BALLOT EMMANUEL

La vente de ces terrains nécessite la rédaction d'actes administratifs qui seront enregistrés au Livre Foncier.

Mme le Maire ne pouvant être à la fois le rédacteur de l'acte et le représentant de la Commune, il convient de désigner un adjoint pour représenter la Commune et signer l'acte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la vente des terrains aux prix indiqués et aux acquéreurs figurant sur le tableau ci-dessus,
- autorise M. DIGEL Fabien, agissant en sa qualité de 1^{er} Adjoint au Maire au nom de la Commune de Neubois, à signer les actes administratifs résultant de ces ventes.

Adopté à l'unanimité

7) Personnel communal : Remplacement d'un agent en cas d'absence

Mme le Maire relate que suite à l'absence prolongée de l'agent technique communal, elle a fait appel à M. Florian NIERENBERGER micro-entrepreneur de Neubois pour le suppléer. Des travaux de tonte, débroussaillage, taille, entretien des écoles lui ont été confiés. Elle fait part de sa satisfaction pour le travail réalisé et tient publiquement à féliciter Florian pour son dynamisme, sa réactivité et ses compétences.

L'absence d'un agent titulaire pouvant survenir n'importe quand et son remplacement s'avérant très souvent nécessaire, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à faire appel à du personnel de remplacement en cas d'absence des agents de la collectivité pour différents motifs (agent autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel ou indisponible

en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave maladie ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale...).

Adopté à l'unanimité

8) Divers

Obtention d'une 1^{ère} Fleur

Le Jury Départemental des Maisons Fleuries a décerné à la Commune de NEUBOIS la 1^{ère} Fleur après son passage du 19 juillet dernier. L'entrée route de Sélestat, la mise en valeur des fontaines, le parvis de l'église ont été particulièrement appréciés.

Cette attribution récompense les efforts fournis par Fabien pour la préparation et la mise en œuvre du fleurissement, Christian pour l'installation des jardinières et de l'arrosage automatique, les bénévoles lors de la journée citoyenne pour les plantations, Fabien, Estelle, Jean-Luc, Michel, Ethan, Germaine, Francis, Béatrice, Christine, Pascale, Jean-Marie, Damas et Prosper qui ont assuré l'arrosage.

Rentrée des classes

82 élèves fréquentent le RPI Neubois/Dieffenbach, 3 classes (Grande Section Maternelle/CP, CE1/CE2, CM1/CM2) fonctionnent à Neubois et 1 (Petite et Moyenne Sections Maternelle) à Dieffenbach.

Emeline DESCHAMPS a été embauchée comme ATSEM dans le cadre d'un contrat emploi compétence à compter du 30 août 2021 et jusqu'au 29 juillet 2022.

Durant les congés scolaires, l'auvent de la cour arrière de l'école du haut a été rénové par l'entreprise LEDIG et le chien-assis par l'entreprise MCT. Un grand merci à Jean-Marc COLLIN qui a aidé Claude VONDERSCHER pendant 2 jours et qui a fourni gracieusement les tuiles et à Michel KAETZEL qui a suivi les travaux de l'entreprise LEDIG.

Journée citoyenne

La prochaine journée citoyenne aura lieu le samedi 16 octobre 2021.

Voirie communale

Plusieurs sujets nécessitent d'être étudiés, la Commission Voirie se réunira courant septembre pour en discuter.

Voirie départementale : Des travaux d'enrobés sont prévus du 14/09 au 21/09 sur la D.424, entre les deux montées vers Neubois. La déviation se fera par Neubois, une circulation alternée et la mise en place d'un feu rouge sont prévues. L'arrêté de circulation sera diffusé sur internet. Rendez-vous a été pris avec M. MAURICE Thierry, de la CEA, pour une mise au point.

Défibrillateur

Une formation pour son utilisation aura lieu le Jeudi 30 septembre 2021

En réponse à Mme ALISON, Mme le Maire précise, qu'à la demande du corps enseignant et des riverains pour des raisons de sécurité, l'arbre de la cour arrière de l'école du haut a été coupé au mois de mars. Dans la même configuration, deux autres arbres ont également été coupés, l'un dans le passage Legoll rue du Frankenbourg, l'autre rue Allmend.

Suivent les signatures de tous les membres présents

Neubois le 9 septembre 2021

Mme le Maire

Marie Odile UHLERICH

Les Membres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Uhl' followed by a flourish, positioned below the printed name Marie Odile UHLERICH.